



Ville de PONT DE CHERUY

COMPOSITION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE PACS

Vous êtes domicilié sur la commune de Pont de Chéruy (ou vous allez prochainement vous y installer) et vous souhaitez vous pacser.

VOICI LA LISTE DES PIÈCES A FOURNIR :

- ✓ Une déclaration conjointe d'une PACS (formulaire CERFA 15725*02) avec les attestations sur l'honneur d'absence de lien de parenté ou d'alliance et de résidence commune (même formulaire CERFA). Le formulaire est disponible sur www.service-public.fr
- ✓ Une convention de PACS. Un modèle est disponible sur www.service-public.fr
- ✓ Une copie de l'acte de naissance pour chaque partenaire de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) à obtenir auprès de votre commune de naissance).
- ✓ Une copie de la pièce d'identité **en cours de validité** pour chaque partenaire (original + photocopie).

Attention ! : Le dossier de PACS doit être complet pour être enregistré.

Pièces complémentaires pour la/le partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique :

- Pièce d'identité du tuteur ou curateur
- Décision de justice de mise sous tutelle ou curatelle
- Copie du jugement de protection

Pièces complémentaires pour la/le partenaire étranger/ère né/e à l'étranger :

- Un extrait avec indication de la filiation de l'acte de naissance étranger de moins de 6 mois (à défaut une copie intégrale de l'acte de naissance étranger accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire).
Cet acte de naissance étranger devra (si besoin) avoir été préalablement légalisé ou revêtu de l'apostille (s'informer auprès de l'Ambassade ou du Consulat du pays émetteur de l'acte).
- Un certificat de coutume
- Un certificat (de moins de 3 mois) attestant de la non-inscription sur le registre des PACS tenu par le Service Central d'Etat Civil du ministère des affaires étrangères de Nantes.
- Une attestation de non inscription au Répertoire Civil et au Répertoire Civil Annexe délivré par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères de Nantes (si le partenaire de nationalité étrangère, né à l'étranger **réside en France depuis plus d'un an**).

Pièces à fournir pour un réfugié, apatride (OFPRA)

- ✓ Une déclaration conjointe d'une PACS (formulaire CERFA 15725*02) avec les attestations sur l'honneur d'absence de lien de parenté ou d'alliance et de résidence commune (sur le même formulaire CERFA). Le formulaire est disponible sur www.service-public.fr
- ✓ Une convention de PACS. Un modèle est disponible sur www.service-public.fr
- ✓ Une copie originale **de moins de 3 mois**, du certificat tenant lieu d'acte de naissance, délivrée par l'OFPRA.
- ✓ Une copie de la pièce d'identité pour chaque partenaire (original + photocopie)
- ✓ Un certificat (**de moins de 3 mois**) attestant de la non-inscription sur le registre des PACS tenu par le Service Central d'Etat Civil du ministère des affaires étrangères de Nantes

Où s'adresser ?

☛ Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)

201, rue Carnot – 94136 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX

Téléphone : 01.58.68.10.10

☛ Service Central d'Etat Civil

Section PACS

11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES CEDEX 09

Téléphone : 08.26.08.06.04

Télécopie : 02.51.77.36.99

pacs.scec@diplomatie.gouv.fr